

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Karim Djebaili	PS, rapporteur
	Monsieur François Perret	Les Verts
	Monsieur Andy Favre	UDC

La sous-commission du DREPES s'est réunie le mardi 18 octobre 2022 en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DREPES et des chef-fe-s de services et administrateurs suivants :

- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centre 621 : M. Frédéric Brandt, chargé de sécurité
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics
- Centre 860 : M. Raphaël Perret (responsable administratif) pour la Sécurité publique (M. Jérémy Vögtlin, chef de service, est excusé en vacances)
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures.

Introduction

SRH : Suite à la modification de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes, une analyse a été réalisée par le SRH, au moyen du logiciel Logib du bureau fédéral de l'égalité, et une fiduciaire agréée en a vérifié les résultats. Il ressort de cette étude qu'il n'y a pas d'effets liés au sexe sur les rémunérations des

collaborateurs·trices. Une communication sera faite au personnel en fin d'année.

La révision du RGPA est en cours et elle sera suivie de celle de la politique salariale.

Un projet pour la formation des cadres est en cours en collaboration avec diverses entités pour permettre d'avoir un socle commun et de mutualiser les coûts. Un catalogue des possibilités sera présenté en décembre.

Le nouveau règlement sur le télétravail entrera en vigueur début janvier 2023.

Le service a été fortement sollicité pour gérer des conflits et accompagner les services.

SP : Le climat de travail s'est fortement amélioré grâce aux modifications apportées ; entre autres, une diversification des missions et un travail en binôme avec la police neuchâteloise et les agent·e·s de sécurité publique de Neuchâtel induisent une meilleure dynamique. Les dernières années, il avait été constaté plus de 20 % de taux d'absentéisme de longue à très longue durée. Le personnel touché est maintenant de retour dans sa quasi intégralité. Le turn-over s'est calmé, l'effectif est stable.

La révision de la politique de stationnement pour arriver à un système moins compliqué et plus compréhensible de tous est en cours d'étude. Il serait souhaitable que la population privilégie les transports publics à la voiture privée lors de ses déplacements en ville.

SEP : Le service dépend de beaucoup de fournisseurs et il n'est pas possible d'augurer l'évolution de la situation. Les frais d'énergie ont été majorés de 25 %.

L'extension de la mobilité douce avec les aménagements spécifiques qu'elle nécessite induit une augmentation des frais d'entretien et de personnel qui doit s'occuper de plus de surfaces vertes. Ces aménagements réduisent également la vitesse de déneigement.

205 / Forêts

Après une embellie du prix du bois, la situation se détériore à nouveau. L'essence même de la forêt chaux-de-fonnière, essentiellement située sur les hauteurs de l'Areuse, est de protéger les zones de captage des eaux utilisées par la Ville.

620 / Service des ressources humaines

Le Conseil communal s'est engagé à appliquer l'IPC à la hausse comme à la baisse ; l'augmentation pour 2023 sera de 3,6 points soit 3,53 %. Un point coûte CHF 650'000.00. Un IPC de plus de 3 % n'avait pas été vu depuis 32 ans.

Les échelons automatiques seront appliqués, ce qui représente un montant de CHF 590'000.00 et une enveloppe de CHF 160'000.00 est également prévue pour les échelons qualitatifs. L'augmentation des échelons ne peut pas être supérieure à deux.

Le taux des diverses cotisations aux assurances ne va pas beaucoup varier.

Des différences conséquentes de salaire sont constatées avec la ville de Neuchâtel ou avec l'Etat qui se situent entre 10 et 13 %. Les salaires de Val-de-Ruz sont comparables à ceux de l'Etat.

621 / Sécurité et santé au travail

Le budget est stable. Une augmentation est à noter dans "matériel médical et sanitaire" ; elle est induite par l'achat de sacs de premiers secours et de défibrillateurs qui doivent être renouvelés après 10 ans.

La personne responsable de la sécurité au Locle s'est approchée de la Ville pour envisager une possible collaboration. La structure de La Chaux-de-Fonds a été mise en place il y a quelques années seulement et elle est minimale pour 900 collaborateurs-trices ; si une exigence supérieure était souhaitée, l'engagement de plus de personnel et d'un-e ingénieur-e en sécurité serait nécessaire.

700 / Administration des infrastructures

Rien à signaler.

708 / Service des espaces publics

L'effectif est stable. Une augmentation des charges salariales est induite par l'application de l'IPC et l'augmentation de l'engagement d'étudiant-e-s pendant l'été. Ils-elles sont au nombre de huit et leur appui passera de huit semaines (2'500 h) à dix (3'200 h).

Le service est vieillissant et l'avenir risque d'être compliqué. Il est déjà constaté une pénurie de personnel qualifié et les différences salariales de plusieurs centaines de francs mensuelles avec le secteur privé n'encouragent

pas les employé·e·s à rejoindre les rangs de la Ville, malgré certains avantages offerts.

710 / Voirie - frais d'entretien

Toutes les charges augmentent en raison de la situation mondiale actuelle.

Le système de points pour les vêtements et l'équipement a été modifié car obsolète. Des renseignements ont été pris auprès d'autres entités pour l'améliorer et élaborer un catalogue d'habits à mettre à disposition. Le personnel a été associé à la démarche. Une nouveauté a été introduite : le vêtement ou le matériel usagé devra être présenté pour pouvoir en obtenir un nouveau. La gestion a été revue et le service collabore maintenant avec une entreprise locale.

En raison de la suppression de l'éclairage public prévu durant les mesures hivernales dans un premier temps, le personnel à pied sera équipé d'une lampe frontale.

711 / Enlèvement de la neige

Une moyenne sur cinq ans est utilisée pour établir la plupart des chiffres.

715 / Ateliers

Le montant pour l'achat de carburant a été majoré de 25 % par rapport au budget 2022 selon les instructions du Conseil communal.

725 / Déchets des personnes physiques

Pas de remarques particulières. Le budget est maintenu au niveau des années précédentes. Au vu des inconnues, il n'est pas possible d'affirmer que le montant de la taxe pourra être maintenu.

Il ressort d'un audit externe de la collecte des déchets que cette dernière est d'un très haut niveau de performance.

Le système de pesage des conteneurs mis en place permet une meilleure gestion des vidanges et économise des tournées.

726 / Déchets des entreprises

Rien à signaler.

727 / Déchetterie intercommunale

Elle fonctionne à satisfaction. L'optimisation est au maximum des possibilités.

La baisse des charges est consécutive à la nouvelle participation des Brenets suite à sa fusion avec Le Locle qui a induit une légère augmentation des coûts mais permet de les répartir sur un plus grand nombre d'habitant-e-s.

730 / Espaces verts

Le budget est stable.

Les nouveaux aménagements et l'extension des zones 30 induisent de plus en plus de travail.

Une analyse de l'entretien des espaces verts est actuellement menée pour optimiser la manière de travailler.

Au cours des prochaines années, une réflexion devra être menée afin de définir quelles essences d'arbres seront le plus à même de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. De plus, il est envisagé d'établir un inventaire pour en améliorer la gestion.

735 / Centre horticole

Pas de remarques particulières. Ce secteur produit près du 100 % des plantes utilisées sur le territoire de la commune pour l'égayer.

740 / Cimetière et centre funéraire

Un grand projet de réaménagement du cimetière est envisagé. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour donner ensuite un mandat d'étude. Le cimetière du futur devrait être plus facile d'entretien.

860 / Sécurité publique

Le budget est stable.

Les charges du personnel sont en légère baisse due à une réorganisation interne.

Les mesures sanitaires imposées par la pandémie ont cessé ; dès lors, le montant des taxes a pu être réadapté à la situation d'avant Covid.

La reprise des manifestations est bienvenue, la Ville retrouve son dynamisme.

Le montant des amendes a été réduit afin de mieux correspondre aux comptes et à ce qui est réalisable.

902 / Services industriels

La présentation a dû être modifiée suite à une décision du service des communes.

Le dividende versé par Viteos (4 %) est en baisse de 2 %, en particulier en raison des projets d'investissements prévus.

911 / Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Viteos est toujours au bénéfice d'un mandat de gestion.

Le rapporteur de la sous-commission
K. Djebaili